



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** CP Avignon-Le Pontet

DÉCLARATION LIMINAIRE CHSCT

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),

Une nouvelle année 2022 a commencé par un CHSCT tardif. Une année pleine de questions, de doutes, mais aussi remplie d'une forte envie d'amélioration. Depuis le début de la crise sanitaire **les agents ont été mis au défi** d'adapter ou de modifier leurs conditions de travail pour tenir compte des mesures et des recommandations de l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Le personnel a été très sollicité, **fatigue**, **épuisement** et **frustration** ne nous ont pas épargné et peuvent parfois expliquer l'absentéisme et les accidents de travail (AT).

Monsieur le Président, des négociations locales ont eu lieu avec **FO Justice** et une charte a été adoptée et pourtant pratiquement rien n'a été mis en place. Pendant ce temps les conditions de travail se sont détériorées et la charge de travail des agents s'est considérablement alourdie...

LE PERSONNEL ÉTOUFFE INEXORABLEMENT !!!

C'est grâce au professionnalisme et à l'investissement de vos agents que cet établissement traverse la crise et continue de le faire avec de bons résultats, comme l'attestent « *les données de l'observatoire de l'absentéisme* » de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille.

Pour **FO Justice** cette année doit être **L'ANNÉE** de l'amélioration des conditions de travail pour vos agents. Il faut qu'elle soit celle de la nouveauté. Votre personnel ne passera pas une **année** et un **été** aussi pénible que ce à quoi nous avons dû faire face en 2021 !!!

Après avoir été considéré comme abandonné par vos prédécesseurs, qui n'avaient de cesse de vouloir « **sanctionner** » les agents, **BEAUCOUP** d'attentes du personnel sont maintenant sur vos épaules, nous espérons que les choses vont changer... Et rapidement avec :



- une réduction de la charge de travail,
- une augmentation des moyens mis en place pour le bien-être du personnel,
- une amélioration du planning et par-dessus tout,
- de la reconnaissance.

**Certains de ces points ont été négligés,
vous devrez prendre des **MESURES**...**

NOUS ATTENDONS !!!

Le bureau local **FO Justice** ne laissera pas tomber les agents et continuera de lutter à leurs cotés pour qu'ils puissent enfin bénéficier de conditions de travail qui pourraient aller jusqu'à l'amélioration du service.

FO Justice propose à l'ensemble de cet organe une amélioration du service qui ne modifie en rien le roulement. Celle-ci maintient le rythme de fonctionnement ainsi que l'amplitude horaire en introduisant la « *nuit sèche* » et une « *longue journée* » sur le cycle actuel.

Elle pourrait être mise en oeuvre très rapidement avant l'été, car elle n'exige aucun changement et pourrait être révisée tout aussi rapidement... Naturellement, nous insistons sur le fait que tout le monde doit être entendu et donc cela se ferait

**UNIQUEMENT AVEC L'ACCORD
ET LE VOTE DES AGENTS !!!**

Il est important de pouvoir en discuter dès maintenant dans le cadre de cette instance, conformément à l'article 57 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, de sorte que l'administration puisse y travailler à l'avance avec les organisations syndicales et la présenter lors d'un comité technique.

Quant aux autres sujets abordés dans le présent CHSCT, **FO Justice** demeurera vigilant et s'opposera à l'atteinte des conditions de travail de tout le personnel de notre établissement.

Les représentants du CHSCT **FO Justice**
Le 24 mars 2022

